



REPORTING FINANCIER BP Aura #56

30 Avril 2025

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	7
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Et maintenant, c'est au tour de Ma Prime Renov'... Les mauvaises nouvelles s'accumulent sur le front de la transition énergétique : après la cacophonie sur la CSRD, après la réforme des tarifs sur le photovoltaïque, après le recul sur les obligations de solarisation des parkings et les ZFE, après les attermolements sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), voilà qu'est suspendue Ma

Prime Rénov', officiellement victime de son succès et de volumes trop importants pour être efficacement traités et contrôlés par les services de l'Etat ...

Espérons que cette suspension permettent rapidement de trouver un nouveau dispositif plus fiable et surtout plus pérenne ; les ménages et les professionnels (dont les financeurs) ont besoin de stabilité et de visibilité.

Dans ce contexte incertain, deux certitudes subsistent : la première c'est que malheureusement la Terre continue à se réchauffer, la seconde, plus modeste mais plus heureuse, c'est l'inébranlable volonté de BPAURA et de sa BTE d'accompagner les acteurs du territoire vers leur décarbonation et leur transition énergétique et environnementale. Les chiffres de ce reporting le montrent, avec un nouveau record à 690 millions d'euros de crédits de transition accordés depuis le lancement de la BTE par BPAURA en septembre 2020.

Encore merci de votre confiance,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

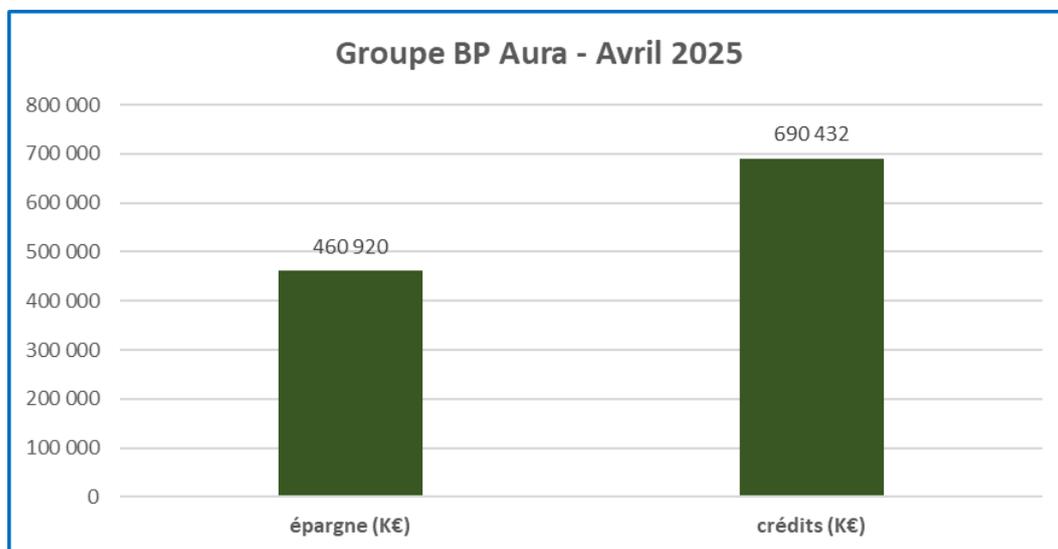
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

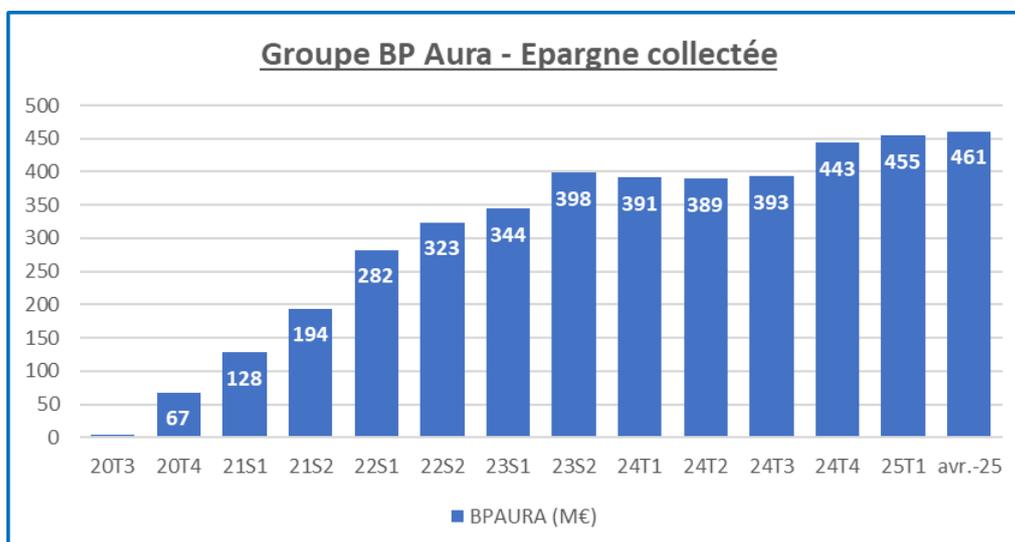
A fin avril 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 461 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 690 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

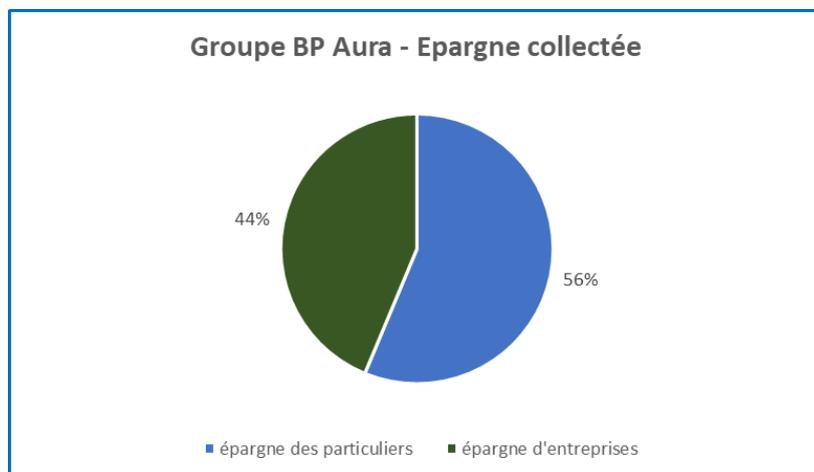
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 11 092 ; les montants collectés sont en hausse à 461 millions d'euros à fin avril 2025, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 56% et auprès d'entreprises pour 44%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	85 673 714 €	7 781 638 €	-6 233 204 €	87 222 149 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	165 480 370 €	10 659 983 €	-9 570 800 €	166 569 553 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	3 914 305 €	34 000 €	-559 €	3 947 747 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	710 256 €	30 250 €	-20 669 €	719 837 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	198 832 671 €	4 346 000 €	-718 040 €	202 460 631 €
TOTAL	454 611 318 €	22 851 871 €	-16 543 273 €	460 919 916 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

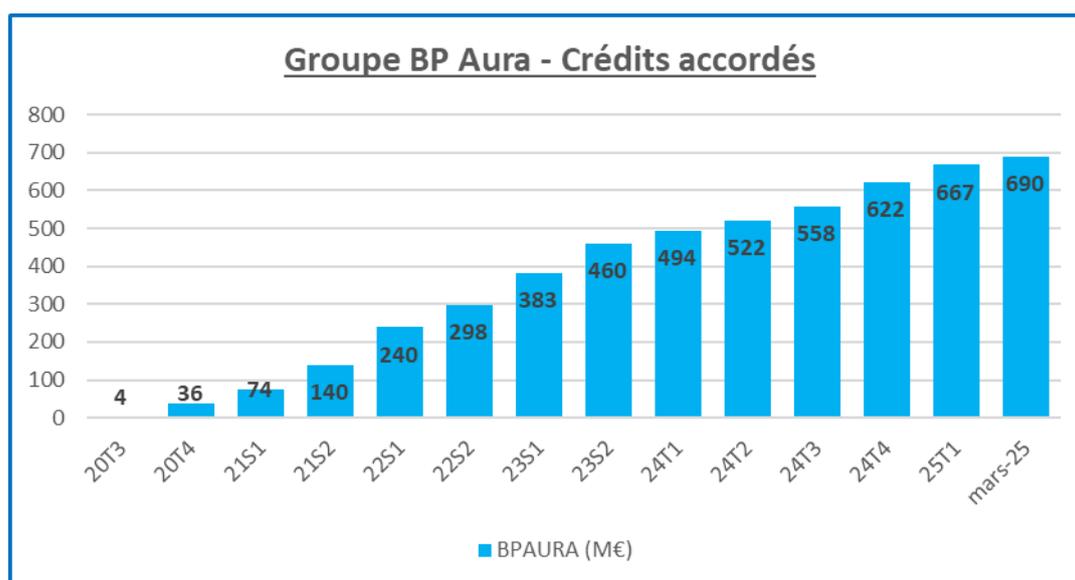
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

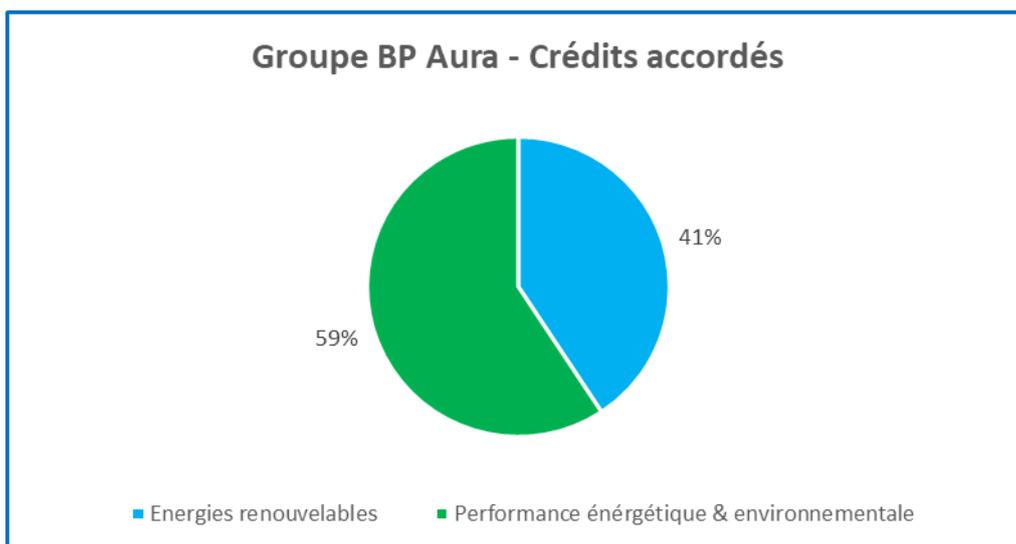
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	273 255 021 €	10 902 047 €	-1 459 801 €	282 697 266 €
Efficacité énergétique	214 193 720 €	14 667 645 €	-3 723 790 €	225 137 575 €
Eco mobilité	110 722 202 €	5 133 076 €	-2 552 978 €	113 302 300 €
Innovation	25 851 751 €	898 375 €	-446 537 €	26 303 589 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	12 897 111	0 €	-125 557 €	12 650 894 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	17 748 966	105 740 €	-125 557 €	2 252 895 €
Autres	28 045 881	0 €	-79 170 €	28 087 371 €
TOTAL	667 238 398 €	31 706 883 €	-8 513 390 €	690 431 891 €

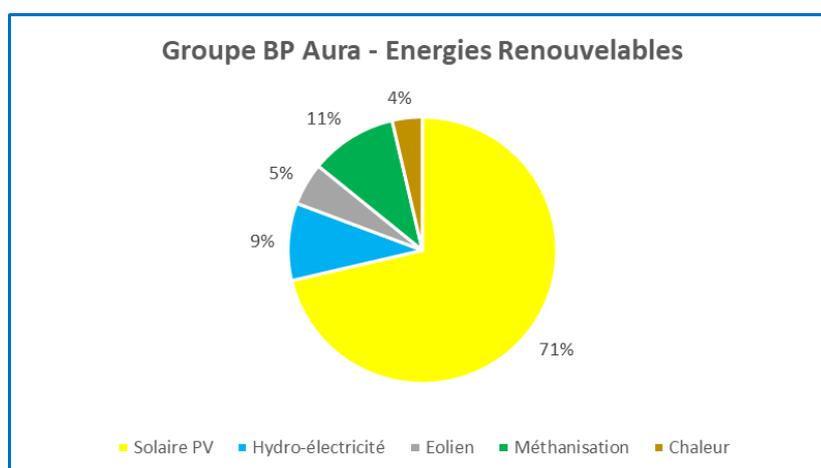
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

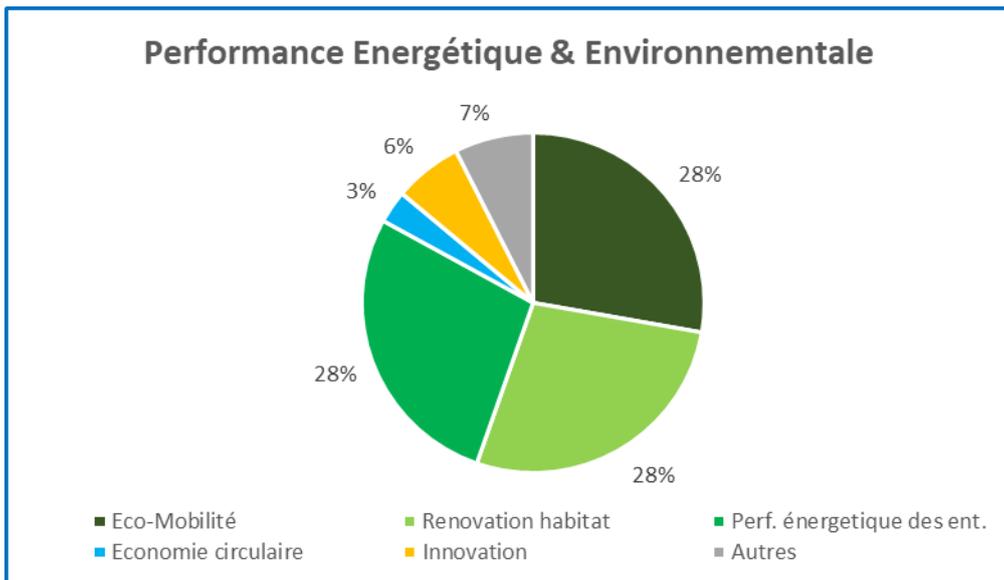


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 12 054 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 71% du montant des projets financés, contre 9% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 11% pour des projets de méthanisation, et 4% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (28%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (28%), économie circulaire (3%) et innovation (6%).

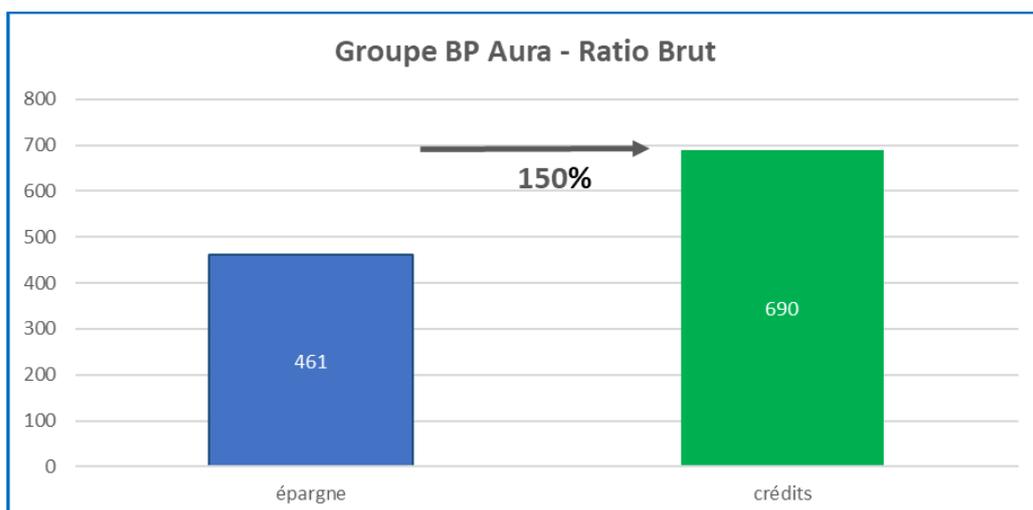


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 150% à fin avril 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 112% à fin avril 2025.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

